

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1122/SG/FP constatant la reprise de service d'un rédacteur du cadre territorial

n° 71-1122/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 août 1971

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1971

Date du numéro
10 septembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 10 août 1971, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Finances (Ministère des Finances) par M. Louis de Gonzague Randrianasolo, rédacteur principal, 1^{er} échelon du corps territorial de l'Administration générale.